



Pôle Neurosciences

PROFIL DE POSTE Psychologue clinicien 50% Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger (UAPED)

Codification du document :	Rédacteur(s) : Service de Médecine Légale Service des psychologues
Date d'application :	Approbateur(s) : Service de Médecine Légale Service des psychologues DRH
	Gestionnaire(s) : DRH Service des psychologues

LOCALISATION ET RATTACHEMENT

PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR D'ACTIVITE

L'unité d'accueil pédiatrique enfant en danger (UAPED) du CHU de Rennes est dédiée à l'accueil des enfants et adolescents de 0 à 18 ans confrontés à tous types de violences : violences physiques, sexuelles et psychologiques, négligences, violences conjugales, prostitution, harcèlement scolaire.

L'unité d'accueil pédiatrique enfant en danger (UAPED) permet le dépistage, l'évaluation, l'accueil, et le recueil de la parole et le soin, du mineur dans des conditions adaptées et sécurisantes, ainsi que l'organisation de son éventuelle protection administrative ou judiciaire.

L'UAPED du CHU de Rennes regroupe des ressources soignantes spécialisées en santé de l'enfant et de l'adolescent et une salle d'audition adaptée. Elles ont pour objet d'offrir :

Un accueil du mineur et de ses accompagnants dans les contextes de violences ou suspicion de violences subies ou agies ;

La possibilité de soins et de protection adaptés et gradués ;

Un accompagnement global du mineur et de ses accompagnants : médico-psycho-social, médico-légal et judiciaire ;

La possibilité d'une audition dans des locaux adaptés par des services d'enquête.

L'équipe de l'UAPED est une équipe pluridisciplinaire réunissant : pédiatre légiste, pédiatres, médecins légistes, pédopsychiatre, infirmière-puéricultrices, psychologues, assistantes sociale, cadres de santé, secrétaires.

DESCRIPTION DES ACTIVITES DU SERVICE

UAPED Pontchaillou (site de Pontchaillou)

- VOLET JUDICIAIRE ET MEDICO-LEGAL

Les mineurs sont accueillis à l'UAPED Pontchaillou sur réquisition judiciaire.

Lorsqu'une audition de l'enfant est demandée par la Justice, une psychologue de l'UAPED Pontchaillou l'accueille dans un environnement protecteur et sécurisant. La psychologue accompagne le mineur tout au long de sa présence dans l'unité.

Selon l'âge et les caractéristiques de fonctionnement du mineur, une évaluation du fonctionnement cognitif et de l'état émotionnel de l'enfant peut être réalisée en première intention, par une psychologue, afin d'apprécier la faisabilité d'une audition (évaluation pré-audition).

L'UAPED dispose d'un local dédié, adapté (décoration, taille du mobilier...) et muni d'un équipement vidéo mis à disposition de la justice.

L'audition est menée par un agent ou officier de police judiciaire idéalement formé aux techniques spécifiques d'audition de mineurs. La règle est un binôme directeur d'enquête derrière la glace sans tain et le référent audition mineur dans la salle d'audition. Afin d'obtenir

le maximum d'informations valides, il utilise des questions ouvertes, non suggestives (protocole NICHD). La psychologue veille au bien-être et au respect de la temporalité et subjectivité de l'enfant durant toute l'audition et assiste l'enquêteur dans cette tâche si cela est nécessaire.

A l'issue de l'audition, un médecin légiste reçoit le mineur sur réquisition pour un examen médico-légal après que la psychologue lui ait transmis les éléments de son évaluation et de l'audition. L'examen permet d'évaluer les éventuelles conséquences des violences sur le développement, la santé physique et psychique de l'enfant. Un temps de psychoéducation est pris lors des entretiens avec la psychologue et le médecin sur les manifestations psychos traumatiques. Des préconisations de prise en charge et des orientations sont faites à l'issue de l'audition. La psychologue se met en lien avec les professionnels extérieurs qui sont amenés à prendre en charge l'enfant si cela est nécessaire.

Pendant l'audition du mineur, l'assistante sociale rencontre son accompagnant (représentant légal, éducateur référent, accueillant familial) afin de faire le point sur l'environnement familial, social et scolaire du mineur.

Les observations et informations viennent compléter les transmissions faites au médecin légiste afin d'affiner les propositions de prise en charge du mineur à l'issu de l'audition.

À distance de l'audition, le mineur et ses accompagnants peuvent être rappelés pour s'assurer de la mise en place de la prise en charge.

UAPED – Sud (site de l'Hôpital-Sud)

- **VOLET MEDICAL**

Les enfants peuvent être reçus à la demande de professionnels médicaux, paramédicaux, socio-éducatifs et judiciaires. La proposition de consultation a lieu à l'issue d'une réunion interprofessionnelle (staff) hebdomadaire.

Les mineurs bénéficient alors d'une consultation pédiatrique, pédopsychiatrique, psychologique ou médico-sociale, afin d'évaluer le retentissement des violences sur leur santé et leur développement et d'envisager ou orienter vers un parcours de soin gradué en fonction des besoins identifiés.

Cette évaluation peut avoir lieu au sein de l'unité en rendez-vous externe, au cours d'une hospitalisation dans les services de pédiatrie ou d'un passage aux urgences pédiatriques.

La demande d'une protection administrative ou judiciaire peut être décidée par le biais d'une information préoccupante ou d'un signalement judiciaire.

- **VOLET RESSOURCES**

L'équipe de l'UAPED Sud est à disposition de tout professionnel qui se questionne sur une situation possible de danger concernant un mineur : absence de réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant, inquiétude sur la santé physique et psychique d'un mineur en lien avec des violences ou des négligences, révélations de violences.

Proposant un avis spécialisé, l'UAPED aide les professionnels au repérage, diagnostic, décision de rédaction d'écrit (information préoccupante ou signalement judiciaire). Lorsque l'unité est sollicitée, l'avis est d'abord régulé par la puéricultrice

Chaque semaine l'unité organise une évaluation pluridisciplinaire lors d'un staff de protection de l'enfance.

LIEU D'EXERCICE

- UAPED Pontchaillou – site de Pontchaillou, pavillon Tardieu
- UAPED Sud – RDC de l'extension du bâtiment principal de l'Hôpital Sud, au sein des Urgences Pédiatriques

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

Direction du CHU

Direction du pôle Neurosciences

RELATIONS FONCTIONNELLES PRINCIPALES

- Service de médecine légale
- Direction du pôle femme-enfant
- Enquêteurs
- CDAS, pédiatrie hospitalière, réseaux de ville, structures extérieures de soins, psychologues libéraux et/ou psychiatres, pédopsychiatre, travailleurs sociaux
- Equipe UAPED : Chef de service, Médecin responsable d'unité, cadre de santé, 4 puéricultrices, 2 secrétaires.
- Urgences pédiatriques
- Unités de soins du pôle Femme-Enfant
- Conseils départementaux (PMI et CDAS), structures médico-sociales et scolaires, Aide Sociale à l'Enfance
- Service des psychologues du CHU de Rennes

ACTIVITES**MISSIONS CLINIQUES :**

UAPED Pontchaillou :

- Guidance des enquêteurs chargés du recueil de la parole de l'enfant
- Coordination des différents temps péri-audition
- Travail de prise en charge psychologique de court terme de l'enfant et ses accompagnants
- Travail d'orientation
- Entretiens cliniques individuels avec les mineurs
- Entretiens cliniques avec les accompagnants
- Soutien technique des enquêteurs en charge de recueillir la parole du mineur
- Supervision de la pratique des enquêteurs
- Travail d'orientation et d'accès aux soins des mineurs, si nécessaire vers des partenaires extérieurs (Psychiatres, CMP...)
- Travail en lien avec l'équipe de l'UAM, psychologue, médecins et secrétaires

UAPED Sud :

- Proposer des entretiens cliniques individuels auprès des patients et/ou de l'entourage familial tout au long de l'hospitalisation et/ou en consultation externe, en amont/en aval de l'hospitalisation ou dans le cadre d'un travail de prévention
- Proposer une pratique du groupe selon le public accueilli
- Contribuer au diagnostic sur le fonctionnement psychique du patient face à la maladie somatique avec ses conséquences et ses enjeux
- Rédiger des comptes rendus et des transmissions dans le dossier de soins informatisé.
- Participer aux différents temps institutionnels du service : synthèses, staffs, réunions psycho-sociales, réunions collégiales...
- Contribuer à soutenir la réflexion et l'engagement au cas par cas de l'équipe pluridisciplinaire pour chaque prise en charge en soutenant les temps de réflexion formels et informels dans l'unité
- Favoriser une réflexion sur la relation soignant-soigné dans la pratique quotidienne et travail de soutien auprès des équipes lors des situations difficiles
- Etablir des liens avec les partenaires des réseaux de ville : psychologues, orthophonistes, psychiatres, médecins traitants, etc.
- Recherche et mise en place d'un suivi adapté à l'extérieur de l'hôpital : travail de relais et de communication avec les partenaires locaux extérieurs.

MISSIONS INSTITUTIONNELLES :

- Participation aux réunions pluridisciplinaires hebdomadaire de l'UAPED
- Continuité de prise en charge des mineurs au sein de l'UAPED avec temps d'échanges avec les psychologues des UAPED
- Participer à la continuité des prises en charge psychologiques au sein de l'établissement.
- Contribuer à la structuration de la profession au CHU en participant notamment aux Collèges mensuels du Service des psychologues et en s'investissant dans ses commissions

- Participer à l'élaboration de travaux de recherche et sur la pratique professionnelle ; communiquer les résultats de ces travaux dans des congrès, séminaires et revues professionnelles.
- Encadrement et tutorat des stagiaires psychologues.

MISSIONS FORMATION-INFORMATION-RECHERCHE

- Contribution aux formations de professionnels
- Participation aux activités de recherche de l'UAPED Rennes-Redon
- Actualisation permanente des connaissances et réflexion sur sa pratique et son positionnement professionnel
- Participation à des actions de formation et de recherche au sein du CHU et à l'extérieur (formation personnelle et continue, communications orales lors de journées d'études, tables rondes etc., projets de recherche)

EXIGENCES DU POSTE

DIPLOÔME(S) PROFESSIONNEL(S) REQUIS OU SOUHAITE(S)

- DESS ou Master II de psychologie clinique et psychopathologie (cf. décret No 91-129 du 31 janvier 1991 portant sur le statut particulier des psychologues de la Fonction Publique Hospitalière), et/ou spécialité psychocriminologie.

EXPERIENCE(S) SOUHAITEE(S)

- Solides connaissances en psychopathologie : nosographie, sémiologie et diagnostics différentiels, clinique des traumatismes
- Ouverture à la diversité des modes d'accueil possibles de la souffrance psychique en lien avec le vécu traumatisant
- Aptitude à prendre en charge ou orienter vers des professionnels selon les besoins et souhaits de chaque patient (approches et outils divers)
- Expérience professionnelle auprès de mineurs
- Approche médico-légale (niveau de connaissances générales)

CONDITIONS D'EXERCICE

- Temps de travail : 0.5 ETP, répartis entre l'UAPED-Sud et l'UAPED Pontchaillou.
- Le poste est à pourvoir en CDD du 24/09/2025 au 13/01/2026.
- Ethique et déontologie professionnelles (respect du code de déontologie en vigueur)
- Travail en équipe pluridisciplinaire et en partenariat avec les réseaux de prise en charge existants
- Autonomie tant dans l'organisation que le choix des modes d'intervention.
- Actualisation permanente des connaissances et travail sur son positionnement clinique (supervision, fonction FIR, groupes de travail, etc.)
- La présence du psychologue doit correspondre à l'organisation du service. Les congés sont à poser de préférence sur les temps de fermeture de l'unité, si le poste est concerné.

**CE PROFIL DE POSTE PEUT ETRE MODIFIE EN FONCTION
DES EVOLUTIONS DU SERVICE OU INSTITUTIONNELLES**